



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 5 décembre 2024 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 28 novembre 2024

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	8

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Muguette SERAIS

Ont donné pouvoir :

Mme Liliane LEHEUTRE pouvoir à Mme Virginie DOUAT

Est désigné secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

<p>DELCCAS 2024-44 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS</p>

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L542-2,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 5 décembre 2024,

Considérant la nécessité de mettre à jour annuellement le tableau des emplois afin de disposer d'un document reflétant au plus juste l'effectif du CCAS, correspondant aux emplois budgétés,

Il s'avère nécessaire de supprimer des grades qui correspondent à des postes devenus vacants à la suite d'avancements de grade, de promotions internes, de réussites à concours ou examens professionnels, de mutations, de détachements, de départs en retraite et de disponibilités,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Procéder aux suppressions suivantes :

Filières	Grades	Temps complet/Temps non complet	Nombre de postes à supprimer ouverts sur les grades
Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	2
Médico-Sociale	Educateur de jeunes enfants	Temps complet	1
	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	1
	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture	Temps complet	1
Multiples	Cadres d'emplois des Assistants sociaux et des animateurs et des Educateurs de jeunes enfants	Temps complet	1

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 5 décembre 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 10 DEC. 2024

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.